



15^e

PRIX HOMMAGE
BÉNÉVOLAT-
QUÉBEC 2012



DITES-LUI MERCI!



DITES-LUI MERCI!

**SOULIGNEZ L'APPORT EXCEPTIONNEL D'UNE PERSONNE BÉNÉVOLE
OU D'UN ORGANISME EN PROPOSANT SA CANDIDATURE AU PRIX
HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC**

JEUNE BÉNÉVOLE (14 À 30 ANS)

BÉNÉVOLE (31 ANS OU PLUS)

ORGANISME

DATE LIMITE POUR FAIRE PARVENIR UNE CANDIDATURE :

12 DÉCEMBRE 2011 À 16 HEURES



Julie Boulet
Ministre de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

MESSAGE DE LA MINISTRE

Chaque année au Québec, plus de deux millions de personnes se mettent au service de leur communauté bénévolement. Source de motivation et d'inspiration pour toutes les générations, ces gens de cœur méritent notre plus grand respect.

Pour une 15^e année, le prix Hommage bénévolat-Québec nous permet, à vous et à moi, de mettre leur humanité en lumière. Dites-leur merci en soumettant la candidature d'un bénévole ou d'un organisme à l'une des plus hautes distinctions gouvernementales en matière d'action bénévole.

Rendons-leur hommage et célébrons leur engagement indispensable au mieux-être collectif. Ce sera un véritable honneur pour moi de souligner leur dévouement lors de la cérémonie de remise des prix le 18 avril prochain.

Dites-leur merci...



Le prix Hommage bénévolat-Québec est remis par le gouvernement du Québec pour souligner l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles et d'organismes de toutes les régions du Québec. Il vise à récompenser les efforts fournis par des citoyennes et des citoyens dans leur communauté ainsi que l'action d'organismes en vue de promouvoir et de favoriser l'engagement bénévole. Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales est responsable de l'organisation du prix.

LES CATÉGORIES

La catégorie « **Jeune bénévole**—Prix Claude-Masson » rend hommage à des personnes âgées de 14 à 30 ans qui se montrent déjà très actives bénévolement au sein de leur collectivité. Il existe également un prix distinctif qui vise à souligner l'engagement d'une ou d'un jeune bénévole dans le domaine des communications.

Reconnu pour son engagement communautaire exceptionnel, M. Claude Masson a été vice-président et éditeur adjoint au quotidien *La Presse* durant plusieurs années. Afin d'honorer sa mémoire, le gouvernement du Québec lui a dédié une catégorie consacrée exclusivement aux jeunes de 14 à 30 ans en vue de reconnaître le sens de l'engagement social qui lui était si cher. De plus, toujours en hommage à M. Claude Masson, un prix sera décerné à une ou un jeune pour souligner son apport important au domaine des communications.

La catégorie « **Bénévole** » récompense des personnes de 31 ans ou plus qui ont particulièrement contribué, par leur engagement social dans leur milieu, à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyennes et concitoyens. De plus, un prix distinctif en culture sera remis afin de souligner l'engagement d'une ou d'un bénévole de 14 ans et plus dans ce domaine.

La catégorie « **Organisme** » vise à reconnaître les organismes sans but lucratif qui ont conçu des stratégies et des moyens novateurs pour encadrer et soutenir les bénévoles.

LA RECONNAISSANCE

Quarante lauréates et lauréats au maximum seront honorés pour l'ensemble du Québec.

LA REMISE DU PRIX

C'est au cours d'une cérémonie qui aura lieu au printemps 2012 que la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable de l'action communautaire, M^{me} Julie Boulet, remettra les prix aux lauréates et lauréats sélectionnés. En guise de reconnaissance, une magnifique sculpture, intitulée *Tara*, de même qu'un certificat d'honneur calligraphié et signé par le premier ministre et par la ministre responsable seront remis à tous les lauréates et les lauréats.

Les lauréates et les lauréats âgés de moins de 18 ans devront obtenir l'autorisation écrite d'un parent ou d'une représentante ou d'un représentant parental pour assister à la cérémonie de remise des prix à Québec et ils devront être accompagnés d'une ou d'un adulte.

Les dépenses engagées pour le déplacement et l'hébergement à Québec seront payées par le gouvernement du Québec.

LES LAURÉATES ET LES LAURÉATS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Pour connaître le nom des lauréates et des lauréats des années précédentes, visitez le www.ditesluimerci.ca.

LES MISES EN CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être présenté par une personne âgée de plus de 14 ans ou par un organisme. Il est également possible de soumettre une candidature qui n'a pas été retenue par le comité de sélection des années précédentes, à la condition de présenter un nouveau dossier. Un guide de rédaction est disponible dans la section prix Hommage bénévolat-Québec à l'adresse suivante : www.ditesluimerci.ca.

LE COMITÉ DE SÉLECTION

Les lauréates et les lauréats choisis le seront par un comité de sélection indépendant composé de représentantes et de représentants :

- de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec;
- du Réseau de l'action bénévole du Québec;
- de la famille de feu Claude Masson;
- du gouvernement du Québec.

Tara, créée pour l'occasion par deux artisans du Québec, MM. Serge Roy et Gregory Schlybeurt, du Cercle de créativité Terra de Laval, symbolise la générosité et l'humanisme qui sont au cœur de l'action bénévole.



« Je retiens de cette journée beaucoup de fierté, une grande dose d'énergie, un encouragement à poursuivre temps, énergie pour ce qu'il y a de plus beau, L'HUMAIN. Merci de m'avoir permis de vivre cela. »

« Dès les premiers téléphones et jusqu'à notre retour, nous nous sommes sentis accueillis et importants. Nous avons fait connaissance avec des gens exceptionnels. »

« Ma journée restera à jamais gravée dans mon coeur. Nous dire merci nous donne des ailes pour poursuivre notre action bénévole. Tara, la déesse-étoile, m'a transmis son énergie et sa flamme de vie. Merci mille fois pour cette journée de rêve. »

*Commentaires des lauréats
des années précédentes au*

éates et Des lauréats u sujet de leur expérience.

« Une très belle consécration après toutes les heures de bénévolat. J'ai vraiment apprécié que le gouvernement prenne une journée comme celle-ci pour rendre hommage à des personnes qui travaillent souvent dans l'ombre. »

« Merci à toutes les personnes qui ont préparé cette journée, qui fut bien remplie et dont on garde un bon souvenir. »

« Être bénévole, c'est devenir une meilleure personne et aider les autres à devenir de meilleures personnes. Mission accomplie, vous étiez centrés sur les personnes. Merci à vous de nous avoir fait vivre ces moments magiques et importants. »

CATÉGORIE JEUNE BÉNÉVOLE – PRIX CLAUDE-MASSON

et prix distinctif en communications

CATÉGORIE BÉNÉVOLE

et prix distinctif en culture

LA PERSONNE BÉNÉVOLE DONT L'ACTION EST RECONNUE PAR LE PRIX

La personne bénévole s'engage à mettre de son plein gré son temps, sa motivation et ses compétences à la disposition d'un organisme ou de personnes de sa communauté afin d'atteindre des objectifs collectifs ou personnels. Son engagement est désintéressé et volontaire, c'est-à-dire qu'elle ne vise pas à obtenir directement ou indirectement une rétribution. Sa participation volontaire prend la forme d'un engagement moral qui peut être ponctuel ou répété, temporaire ou récurrent.

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- 1** La personne doit résider au Québec.
.....
- 2** En date du 1^{er} mai 2011, la personne doit être âgée de 14 à 30 ans inclusivement pour être admissible à la catégorie « Jeune bénévole–Prix Claude-Masson » et de 31 ans ou plus pour être admissible à la catégorie « Bénévole ». Le prix distinctif en culture s'adresse aux personnes de 14 ans et plus.
.....
- 3** La candidature doit porter sur l'action bénévole d'une seule personne.
.....
- 4** La personne doit avoir accompli des activités de façon bénévole, c'est-à-dire sans avoir été rémunérée pour ces activités.
.....
- 5** La personne doit avoir accompli les activités bénévoles sur une base volontaire, et non dans le cadre d'un programme scolaire ou d'un programme de réinsertion sociale.
.....

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'engagement personnel et social – Ce critère correspond à la continuité de l'engagement bénévole, à la variété des activités bénévoles et à l'assiduité aux activités, notamment le nombre d'heures consacrées au bénévolat chaque semaine (25 % des points).

Le rayonnement – Il s'agit de l'effet des actions bénévoles sur le milieu ou sur la communauté locale, régionale ou nationale, du type de service rendu et de son utilité (25 % des points).

La détermination – Les activités bénévoles se sont poursuivies malgré les contraintes et les obstacles rencontrés (20 % des points).

La capacité de mobilisation – La personne bénévole agit activement pour mobiliser les ressources humaines et pour réunir les ressources matérielles et financières nécessaires afin de réaliser un projet ou de remplir la mission d'un organisme (20 % des points).

L'innovation communautaire – La personne bénévole a innové dans son action bénévole ou a contribué de façon originale à la poursuite d'activités en cours, à la mise sur pied d'un projet ou à la création d'un service nouveau ou différent de ceux qui existaient déjà (10 % des points).

Avant de transmettre une candidature, vérifiez si l'envoi contient :

- Le formulaire dûment rempli et signé qui comporte le nom de la personne soumettant la candidature.
- Deux lettres d'appui signées qui doivent faire état des réalisations bénévoles de la candidate ou du candidat. Seulement deux lettres seront considérées par le comité de sélection. **Les lettres ne peuvent pas être soumises par des personnes qui appartiennent à la famille de la candidate ou du candidat ni par la personne qui soumet la candidature.**

NOTES :

- Les personnes ne peuvent pas présenter leur propre candidature.
- Les membres du comité de sélection ne peuvent présenter aucune candidature.
- Les personnes qui travaillent bénévolement dans des organisations politiques, syndicales ou professionnelles sont exclues.
- Une personne ou un organisme qui présente plus d'une candidature doit soumettre, pour chacune des candidatures, des documents dont le contenu a un caractère particulier et exclusif.
- Les personnes qui ont déjà remporté le prix ne sont pas admissibles.
- La candidature d'une personne ne peut être soumise à titre posthume.

CATÉGORIE ORGANISME

L'ORGANISME DONT L'ACTION EST RECONNUE PAR LE PRIX

Quelle que soit sa mission, l'organisme mis en candidature doit avoir accompli des activités *novatrices* favorisant l'engagement et la persévérance de ses bénévoles, et être reconnu pour l'action de ses bénévoles dans la communauté.

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- 1** L'organisme mis en candidature doit être un organisme sans but lucratif légalement constitué et reconnu en vertu d'une loi du Québec ou du Canada ou être appuyé par un organisme légalement constitué en vertu d'une de ces lois.
- 2** L'organisme doit avoir une adresse au Québec et y mener la majorité de ses activités.
- 3** L'organisme doit être issu de la communauté et soutenu par cette dernière.
- 4** L'organisme doit contribuer au développement de l'action bénévole dans sa communauté.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le rayonnement, la promotion et l'essor de l'action bénévole—Par des actions qui se démarquent, l'organisme favorise la promotion et l'essor de l'action bénévole (30 % des points).

Le recrutement et l'encadrement des bénévoles—L'organisme exerce des activités favorisant le recrutement, l'encadrement et la fidélisation des bénévoles grâce à des infrastructures de soutien, de formation, d'accueil et de filtrage (30 % des points).

La mobilisation et la participation des bénévoles—L'organisme a démontré qu'il agit activement pour mobiliser les bénévoles et susciter leur participation au sein de l'organisme par la création et l'utilisation d'outils répondant à leurs besoins (importance de la participation aux activités de l'organisme, au conseil d'administration, à la planification, etc.) (30 % des points).

L'innovation dans les pratiques de gestion des bénévoles—L'organisme fait preuve de créativité afin de maintenir l'engagement des bénévoles (10 % des points).

Avant de transmettre une candidature, vérifiez si l'envoi contient :

- Le formulaire dûment rempli et signé qui comporte le nom de la personne soumettant la candidature.
- Deux lettres d'appui signées mentionnant les réalisations de l'organisme, dont l'une venant d'une ou d'un bénévole qui travaille au sein de l'organisme mis en candidature et l'autre provenant d'un organisme légalement constitué. **La personne soumettant la candidature ne peut pas être signataire d'une lettre d'appui.**

NOTES :

- Les organismes sans but lucratif de toutes les régions du Québec sont invités à présenter leur propre candidature et à faire valoir leur savoir-faire en matière de soutien à l'action bénévole.
- Les membres du comité de sélection ne peuvent présenter aucune candidature, et l'organisme dont elles et ils font partie ne peut pas être mis en candidature.
- Les organismes ou les regroupements de personnes dont la mission est de nature politique, syndicale ou religieuse ainsi que les associations professionnelles sont exclus.
- Les organismes qui ont déjà remporté le prix ne sont pas admissibles.

LA MARCHÉ À SUIVRE

Seuls les dossiers complets et reçus dans les délais prescrits seront évalués. Afin de permettre une analyse équitable des candidatures, le dossier de l'organisme sera examiné à partir des renseignements fournis dans le formulaire et en fonction de chacun des critères d'évaluation. Par conséquent, il est important de fournir une description des activités correspondant à chacune des questions et de respecter le nombre minimal et maximal de mots prévu.

Le formulaire se trouve à l'adresse suivante : www.ditesluimerici.ca. Une version anglaise est également disponible à cette adresse.

Une copie papier du formulaire est aussi disponible sur demande.

Un guide de rédaction est disponible à l'adresse suivante : www.ditesluimerici.ca.

EXPÉDITION DU DOSSIER DE PRÉSENTATION

Le dossier de présentation complet, y compris les documents joints, doit être expédié au plus tard le **12 décembre 2011* à 16 heures** à l'adresse suivante :

Prix Hommage bénévolat-Québec 2012
Secrétariat à l'action communautaire autonome
et aux initiatives sociales
1150, Grande Allée Ouest, bureau 200
Québec (Québec) G1S 1E5

* Le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi.

Le dossier de présentation peut être transmis en ligne. La marche à suivre est disponible à www.ditesluimerici.ca.



Le logo officiel de l'action bénévole au Québec est un outil de promotion et de reconnaissance qui est utilisé dans toutes les régions du Québec. Le Réseau de l'action bénévole du Québec est chargé de sa diffusion dans les milieux communautaire et bénévole et le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales assume cette responsabilité auprès des ministères, des organismes gouvernementaux et des établissements publics.

Le logo Action Bénévole Québec a été créé par M. Guillaume Morin de Candiac. Il symbolise une personne qui en aide une autre à se relever. Les mains unies illustrent le lien de confiance qui existe entre les bénévoles et la population, tandis que la fleur de lys représente le Québec. Maintenant reconnu partout au Québec, le logo Action Bénévole Québec permet aux différents organismes qui l'affichent de faire savoir à la population qu'ils reconnaissent l'importance et la valeur des bénévoles œuvrant au sein de leur organisme.

En 2010-2011, au cours de la campagne nationale de promotion du logo Action Bénévole Québec, le logo a été actualisé afin de refléter les dernières tendances sur le plan graphique, tout en respectant l'esprit et l'intégrité du logo original.

Le formulaire de mise en candidature est disponible
sur Internet : **www.ditesluimerci.ca**

Pour obtenir des renseignements additionnels
ou un formulaire, communiquez avec le

Secrétariat à l'action communautaire autonome
et aux initiatives sociales

1150, Grande Allée Ouest, bureau 200
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : **1 800 577-2844, poste 203**

Télécopieur: 418 644-5795



En collaboration avec

